

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 30 septembre 2010

Objet : Décision Modificative N°1

L'an deux mille dix, le trente septembre à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt et un septembre, se réunit en session ordinaire, salle Les Trois Lacs, à l'Hôtel de Région à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain Lagarde, son Président.

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Guilaine JEANNOT PAGES
Mr Francis COMBY
Mr Bernard BROUILLE
Mr Pierre LEFORT
Mr Jacques DESCARGUES
Mme Monique BOULESTIN
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mme Isabelle DAVID
Mr Eric CORREIA
Mr Alain BRETTE

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Conseiller Régional du Limousin
Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Vienne
Conseiller Général de la Haute-Vienne
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Maire adjoint de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Vice Président de la Communauté de communes de Tulle

Sont excusés :

Mr Noël MARTINIE (et son suppléant)
Mr Eric JEANSANNETAS (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (et son suppléant)

Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Cette première décision modificative prévoit d'une part, en section de fonctionnement, certains transferts de crédits ou nouvelles inscriptions budgétaires pour les besoins du Syndicat et d'autre part, en section d'investissement, les dépenses et recettes prévisionnelles relatives aux divers projets d'extension du réseau (Etude FTTH sur Brive / pose de fibre à St Jouvent). Elle prévoit également la révision des écritures liées à l'emprunt.

Pour précisions, les charges de personnel sont réduites eu égard au renouvellement de l'arrêt de travail de l'agent en arrêt maladie longue durée. En conséquence, il perçoit désormais, depuis le 25 juin un demi-traitement sans indemnité. Il a fait valoir ses droits à la retraite. Son dossier auprès de la CNRACL est en cours. Il devrait être radié des effectifs de DORSAL à compter du 25 décembre 2010.

Les écritures inscrites sur la maquette budgétaire ci-jointe sont reprises dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT				
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES	
20 / 2033 (frais d'insertion en prévision publication avis de consultation)	500,00 €	16 / 1641 (Emprunt)	-125 000,00 €	
204 / 2042 (Subvention versée à Axione)	101 000,00 €	13 (subventions relatives aux divers)	201 500,00 €	
16 / 1641 (remboursement capital)	-25 000,00 €		1312 (Région)	9 189,00 €
			1313 (Départements)	4 594,50 €
			1315 (EPCI)	65 594,50 €
			1317 (Fonds européens)	82 122,00 €
		1318 (CDC)	40 000,00 €	
TOTAL	76 500,00 €	TOTAL	76 500,00 €	
FONCTIONNEMENT				
Chapitre / Article	DEPENSES	Chapitre / Article	RECETTES	
11 (charges à caractères général)	58 850,00 €	013 / 6419 (remboursement assurance statutaire pour arrêt de travail en cours)	10 800,00 €	
61522 (Entretien et réparation bâtiments)	2 310,00 €	77 / 7788 (contributions Axione diverses)	6 850,00 €	
6226 (honoraires prestataires extérieurs)	29 000,00 €			
6228 (mise sous pli envoi lettre information)	600,00 €			
6238 (divers)	25 940,00 €			
6261 (frais d'affranchissement)	1 000,00 €			
12 (charges de personnel)	-25 550,00 €			
631 (Taxe sur salaire)	-2 450,00 €			
6336 (Cotisation CDG + CNFPT)	-500,00 €			
64111 (rémunération personnel)	-10 300,00 €			
64118 (indemnités titulaires)	-6 200,00 €			
64131 (rémunération personnel non titulaire)	-700,00 €			
6451 (cotisations URSSAF)	-3 300,00 €			
6453 (cotisations Caisse de retraite)	-2 100,00 €			
66 / 66111 (intérêts d'emprunt)	-15 650,00 €			
TOTAL	17 650,00 €	TOTAL	17 650,00 €	

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité, de voter la décision modificative N°1 dans sa totalité et par chapitre telle que détaillée en annexe.

Fait à Limoges, le 30 septembre 2010

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE


